



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SAVARD, Maire.

Présents : Mesdames COLOMBE Claudine, FREMAUX Emilie, MAYTRAUD Danielle, ROUSSEAU Bernadette
Messieurs ARNAULD Charles, DUMAS Yannick, DUROUSSEAU Jacky, FLEURANT Dominique, FLUCKIGER Raymond, PLACENT Jacques, SAVARD Bernard.

Pouvoirs : Mme POULAIN Chantal à Mme MAYTRAUD Danielle
M. BAUDESSON Didier à Mme COLOMBE Claudine

Absente : Madame Violette FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEAU Bernadette

ORDRE DU JOUR

Approbation des PV du 12 août à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal le rajout d'une délibération portant sur la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT

- Convention avec l'Agence des Territoires - réhabilitation Base de Jousseau.
- Enfouissement éclairage public à Chaumes
- Gestion et tarifs locations du gîte de pêche
- Achat d'une débroussailleuse
- Activités de fin d'année, enfants et aînés.
- Réhabilitation du Château d'eau.
- Questions diverses
 - Point sur le lotissement
 - participation à la protection sociale complément (prévoyance)
 - course cycliste oui/non
 - repas du conseil municipal

CONVENTION AVEC L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN CONDUITE D'OPERATION POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE JOUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a financé une étude de marché pour l'exploitation du centre de Jousseau.

Celle-ci fait apparaître que le développement de gîtes d'hébergement individuel et collectif est la solution la plus viable.

Le Conseil municipal souhaite avoir un chiffrage plus précis des travaux à réaliser et doit pour cela engager un maître d'oeuvre.

Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur l'Agence des Territoires de la Vienne pour l'assister dans le choix du Maître d'oeuvre et des différents prestataires.

La convention avec l'AT 86 prévoit également la coordination et le suivi des travaux.

Monsieur le Maire propose de signer la lettre d'engagement entre la commune de MILLAC et l'AT86.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 10 voix pour et 3 absentions, Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement entre la commune de MILLAC et l'AT 86.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET POSE DE CANDELABRES A CHAUMES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un contact avec SOREGIES qui dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseaux propose la pose de 4 mâts équipés de lanternes Led.

Le coût des travaux s'élève à 7 988.05 € TTC auquel il faut déduire une subvention du Syndicat Energies Vienne d'un montant de 3 328.35 €.

Le coût final s'élève à 4 659.70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et la demande de subvention correspondant.

TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la personne qui loue le gîte communal à Jousseau le libère au 30 septembre 2024.

Ce gîte va être proposé à la location saisonnière et dans l'objectif de donner sa gestion à un indépendant, il est nécessaire de définir les tarifs et conditions de location.

Monsieur le Maire propose le tableau ci-dessous

	Semaine	Midweek	W.E. (2 nuits)	Nuit supplémentaire	Nuitée
Juillet/août	420.00 €				

Septembre à juin	330.00 €	140,00 €	100.00 €	45.00€	70.00 €
Forfait ménage (option)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50.00 €	50,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de tarifs de location du gîte communal de Monsieur le Maire suivant le tableau ci-dessous.

	Semaine	Midweek	W.E. (2 nuits)	Nuit supplémentaire	Nuitée
Juillet/août	420.00 €				
Septembre à juin	330.00 €	140,00 €	100.00 €	45.00€	70.00 €
Forfait ménage (option)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50.00 €	50,00 €

ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE STHIL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la panne d'une des débroussailleuses. C'est une débroussailleuse qui a environ 20 ans, il serait judicieux de prévoir l'achat d'une débroussailleuse sur batterie.

Il présente un devis de LARRIGNON Motoculture d'un montant de 897.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé d'accepter le devis et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

CONTRAT D'ACQUISITION DE PROLOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée à échéance le 30/09/2024 du contrat souscrit auprès de BERGER LEVRAULT (contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de services).

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2024 pour un montant annuel (non révisable) de 2 502.00 € H.T. pour la cession du droit d'utilisation et de 278.00 € H.T. pour la maintenance et la formation.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour 3 ans du contrat souscrit auprès de BERGER LEVRAULT à compter du 01/10/2024 et autorise le Maire à le signer, mais ne souhaite pas donner suite à l'annexe concernant l'utilisation du logiciel de Gestion du Cadastre.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que afin de pouvoir restituer la caution à Monsieur LANDEAU, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour attribuer une somme au compte 165 (dépôt et cautionnement reçus).

Monsieur le Maire propose la décision modificative ci-dessous

INVESTISSEMENT

Chapitre 21	Chapitre 16
Compte 2181 : - 650	Compte 165 : + 650

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

🚦 ACTIVITES DE FIN D'ANNEE :

- Cadeaux de Noël des enfants de moins de 12 ans : distribution le 30/11 lors du marché de Noël – 34 enfants
- Repas des aînés le 12 décembre à midi à la salle des fêtes – envoi des invitations pour 15 octobre et pour réponse avant le 15 novembre – 115 personnes de + 70 ans
- vœux du Maire ! le 11 janvier 2025

🚦 TRAVAUX DU CHATEAU D'EAU : Des travaux de rénovation vont être entamés et gérés par le Syndicat Eaux de Vienne qui propose de réaliser une fresque à la charge financière de la commune et profiter de la pose de l'échafaudage. Attendre la proposition et le chiffrage.

🚦 POINT SUR LE LOTISSEMENT LES PETITS PRES :

- Suite à la consultation des entreprises : 2 entreprises ont été retenues :
 - SIMER Pour le lot 1 : terrassement, assainissement et voirie
 - ANCELIN pour le lot 2 : AEP – télécom -Eclairage public

🚦 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PREVOYANCE :

- A compter du 01/01/2025, les collectivités territoriales doivent souscrire à un contrat de prévoyance pour leur personnel et attribuer une participation

financière à chacun d'eux. Le conseil municipal se prononce sur une somme de 20 €. Le dossier doit être présente au Comité Social Technique du Centre de Gestion qui se tiendra le 12/11/2024.

✚ BRANCHEMENT MAIRIE A EAUX DE VIENNE :

- La Mairie est actuellement raccordée au réseau d'eau potable de l'ancienne école. Une fuite d'eau a été détectée dans l'ancien jardin et nécessite des travaux de recherche et de terrassement. La Commune paie actuellement un abonnement pour un compteur qui ne sert à rien sur la rue Baptiste Toussaint. La commune va profiter de ces travaux pour procéder au raccordement de la Mairie à ce compteur.
- Inauguration du parc éolien de la Croix de la Mérotte :
 - Mmes COLOMBE, MAYTRAUD et Messieurs DUMAS, PLACENT et SAVARD assisteront à l'inauguration.
- Tour de table :
 - Mme COLOMBE souhaite connaître le budget alloué à la stérilisation des chats
 - M. ARNAULD : travaux à prévoir à l'église peinture du chœur et de la porte d'entrée. Relancer Dany DEGORCE pour les travaux de toiture.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : LE LUNDI 21 OCTOBRE A 20H